

**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord**

Comité intergouvernemental d'experts (CIE)
Trente-deuxième réunion
Rabat, 3-6 octobre 2017

Rapport de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts

Table des matières

I.	Organisation et participation	1
II.	Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	1
III.	Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	5
IV.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)....	6
V.	Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional Afrique du Nord (point 4 de l'ordre du jour)	6
VI.	Séance spéciale sur le thème : « Le programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 » (point 5 de l'ordre du jour)	9
VII.	Table ronde/réunion du groupe d'experts sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord » (point 6 de l'ordre du jour)	12
VIII.	Rapport sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales en Afrique du Nord (point 7 de l'ordre du jour)	12
IX.	La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (point 8 de l'ordre du jour)	14
X.	Rapport d'activités 2016-2017 du Bureau sous-régional et programme de travail 2018-2019 : questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)	14
XI.	Lancement du <i>Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique</i> (point 10 de l'ordre du jour)	17
XII.	Examen et approbation des recommandations de la table ronde/ réunion du groupe d'experts (point 11 de l'ordre du jour)	18
XIII.	Examen et adoption du rapport et des recommandations de la trente-deuxième réunion du CIE (point 12 de l'ordre du jour).....	18
XIV.	Date et lieu de la trente-troisième réunion du CIE (point 13 de l'ordre du jour)	18
XV.	Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)	19
XVI.	Clôture de la réunion (Point 15 de l'ordre du jour)	19
Annexe I	Recommandations de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.....	21
Annexe II	Recommandations de la réunion spéciale d'experts organisée sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord ».....	23
Annexe III	Ordre du jour	27
Annexe IV	Liste des participants.....	28
Annexe V	Motion de remerciement	45

I. Organisation et participation

1. La cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) a été présidée par M. Abdul-Rahman Sidahmed Zainelabdin. L'édition de cette année a été rehaussée par la présence du Ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, et du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, M. Taieb Baccouche.
2. Les représentants de six États membres (Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) ont participé à la réunion.
3. Étaient également représentés à cette réunion le corps diplomatique, l'Union du Maghreb arabe (UMA), des organisations internationales et régionales, des universités, des organisations patronales, des agences de coopération, des institutions financières, ainsi que des organismes du système des Nations Unies.
4. La liste détaillée des participants figure à l'annexe IV du présent rapport.

II. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

5. La séance d'ouverture de la réunion a été présidée par le Directeur par intérim du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M. Omar Abdourahman. Il a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de saluer la présence du Ministre de l'emploi du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, et du Secrétaire général de l'UMA, M. Taïeb Baccouche, à la réunion.
6. Le Directeur par intérim a ensuite présenté l'organisation générale et le déroulement des travaux de la réunion, et exprimé sa gratitude aux autorités du Royaume du Maroc pour l'aide et le soutien qu'ils avaient apportés au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, au Président du Bureau du CIE sortant et à l'ensemble du personnel du Bureau sous-régional.
7. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Bureau sortant a exprimé sa gratitude aux membres du Bureau et au secrétariat pour le travail abattu depuis la trente-et-unième réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que cette trente-deuxième réunion, à l'instar des trois précédentes, s'inscrivait dans la nouvelle orientation stratégique de la CEA. Cette nouvelle orientation était axée sur le Programme de développement à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable) et sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que sur la transformation structurelle des économies du continent.
8. L'orateur a par ailleurs félicité le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour le choix et la pertinence du thème de la réunion spéciale d'experts de cette année, à savoir « L'emploi des jeunes et le développement durable en Afrique du Nord ». Ce thème traitait, en effet, de la problématique du chômage et ses effets sur le développement socioéconomique et la stabilité politique des pays de la sous-région.
9. Le Président du Bureau sortant, en concluant son allocution, a fait remarquer que les pays de la sous-région feraient leurs recommandations et orientations qui émaneraient de cette importante réunion, et il a souhaité plein succès à ses travaux.

10. Intervenant à son tour, la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a exprimé les remerciements de la CEA à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc pour l'appui constant apporté à l'action de la CEA, ainsi que pour l'hospitalité et l'accueil réservé aux participants.

11. La Secrétaire exécutive a ensuite souhaité, au nom de la CEA, et plus particulièrement du Bureau sous-régional de la Commission en Afrique du Nord, la bienvenue aux participants. Elle les a remerciés chaleureusement d'avoir répondu nombreux à l'invitation et de tout l'intérêt qu'ils portaient à l'action de la CEA et au développement du continent.

12. Elle a rappelé que le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) était l'organe délibérant statutaire du Bureau sous-régional de la Commission en Afrique du Nord. En tant que tel, il se réunissait chaque année pour examiner le rapport d'activités du Bureau sous-régional, les plans d'action à court et moyen termes, le programme de travail et les orientations stratégiques de la sous-région. Elle a souligné que le CIE offrait également un cadre de débat, d'analyse et d'échanges aux experts de haut niveau des administrations nationales, aux spécialistes de la recherche et aux représentants du secteur privé et de la société civile, sur des questions économiques et sociales d'intérêt pour la sous-région.

13. M^{me} Songwe a souligné que la trente-deuxième réunion du CIE se tenait dans un contexte économique mondial morose. Elle a indiqué que la croissance africaine devrait rebondir à 3 % en 2017, avec toutefois des disparités entre les sous-régions. La croissance en Afrique du Nord devrait se situer autour de 3,5 % en 2017, après celle de l'Afrique de l'Est, mais meilleure que celle des autres sous-régions d'Afrique.

14. Elle a aussi rappelé que le contexte régional était caractérisé par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait une portée universelle, et l'Agenda 2063 de l'Union africaine prônait une Afrique intégrée, pacifique et prospère. Les deux programmes se complétaient. En outre, ces deux programmes constituaient désormais, les cadres de référence pour le développement du continent.

15. La mise en place d'un cadre commun pour ces deux programmes devrait en effet permettre une meilleure cohérence dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, et faciliter le travail des partenaires, qui auront à soutenir un ensemble cohérent de priorités du développement. C'est dans cet esprit que les chefs d'État et de gouvernement africains avaient adopté, en 2015, le cadre d'un nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et ce dans la perspective du programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Ce cadre servirait de plateforme globale à la coopération entre les deux institutions, pour appuyer les États membres dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des deux programmes.

16. Le thème principal de la trente-deuxième réunion du CIE était : « L'emploi des jeunes et le développement durable », notamment l'emploi décent. Ce thème était central pour les deux programmes de développement, comme reflété par l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'une des sept aspirations de l'Agenda 2063. Avec 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique disposait de la population la plus jeune au monde. La situation de cette classe d'âge restait directement liée à celle du marché de travail. Cela constituait l'un des défis majeurs de la sous-région et continuait de freiner les progrès sociaux. Le chômage restait structurellement élevé dans tous les pays, et faisait apparaître des disparités significatives selon l'âge, le sexe et la situation géographique.

17. La Secrétaire exécutive de la CEA a par la suite avancé quelques pistes de réflexion en guise de contribution aux débats. Elle a mis l'accent sur l'importance de l'adéquation du système de formation et des besoins du marché de travail, qui passait obligatoirement par le renforcement du dialogue et de la coopération entre les entreprises et le système éducatif.

18. Elle a rappelé toute l'importance que la CEA accordait aux recommandations de la trente-deuxième réunion du CIE ; celles-ci lui permettraient d'orienter ses priorités et domaines d'activités. Ces recommandations seraient soumises par la suite à la prochaine Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organe délibérant de la Commission.

19. M^{me} Songwe a par ailleurs informé les participants de la présence à la réunion du CIE de la nouvelle Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M^{me} Lilia Hachem Naas. Cette dernière avait officiellement pris ses fonctions le 2 octobre 2017. Tout en lui souhaitant bonne réussite dans ses nouvelles fonctions, la Secrétaire exécutive a exprimé ses remerciements au Directeur par intérim, M. Omar Abdourrahman, pour son dévouement et pour la qualité du travail accompli par le Bureau sous-régional durant son mandat.

20. La Secrétaire exécutive de la CEA a terminé son allocution en rappelant à l'assistance que cette cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du CIE lui offrait le privilège et l'opportunité d'exprimer au nom de la CEA, de son personnel et en son nom propre, sa sincère gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Gouvernement et au peuple marocain, pour l'intérêt porté aux activités de la CEA et pour la qualité de l'accueil qui avait été réservé aux participants et à elle-même.

21. Tout en renouvelant ses remerciements à tous les participants, M^{me} Songwe a souhaité plein succès aux travaux de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

22. Le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), M. Taïeb Baccouche, a ensuite pris la parole pour remercier et féliciter la CEA pour la tenue de cette réunion du CIE qui, avec le temps, s'était imposée comme un exercice de réflexion incontournable sur les questions de développement de l'Afrique du Nord et de l'Afrique toute entière et qui offrait chaque année, une photographie authentique de la situation des économies des pays d'Afrique du Nord et du Maghreb en particulier.

23. L'orateur a ensuite rappelé l'excellence des relations entre le Secrétariat général de l'UMA et la CEA depuis 1994, notamment son Bureau sous-régional en Afrique du Nord. Il a également souligné que la CEA avait constamment soutenu l'UMA dans sa démarche visant à renforcer et à améliorer les mécanismes d'intégration régionale, et à faciliter la mise en place d'une zone de libre-échange au Maghreb.

24. M. Baccouche s'est aussi félicité de l'excellente coopération entre les deux institutions, faisant d'elles un binôme complémentaire qui s'enrichissait en permanence grâce à leur convergence et interaction sur plusieurs sujets. Il a noté que depuis mars 2016, il y avait eu une évolution importante dans le processus d'intégration maghrébine faisant remarquer que les négociations pour une Zone maghrébine de libre-échange avaient notamment permis de finaliser les protocoles sur les règles d'origine et sur le règlement des différends.

25. L'orateur a par ailleurs indiqué que la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE) avait été lancée officiellement le 22 décembre 2015 à Tunis, et

qu'elle avait d'ores et déjà démarré ses activités. Il a ajouté que la BMICE, dont l'objet principal était de financer le commerce intra-maghrébin et l'investissement productif, contribuerait certainement au développement du commerce régional et financerait des projets communs, notamment dans le secteur des infrastructures.

26. M. Baccouche a souligné que plusieurs autres activités et réunions d'experts avaient eu lieu, notamment dans le domaine de la lutte contre la désertification, la protection et le développement des oasis, le développement des infrastructures, la coopération culturelle et scientifique. Il a informé l'assistance que le Secrétariat général de l'UMA disposait actuellement d'une unité statistique opérationnelle ayant pour rôle de collecter et de synthétiser les données publiées par les instituts nationaux maghrébins des statistiques, de publier des statistiques sur le Maghreb, de coordonner le travail du Comité maghrébin des statistiques et de collaborer avec divers organismes internationaux.

27. Le Secrétaire général de l'UMA a saisi cette occasion pour souligner l'engagement de son institution dans les négociations sur la zone de libre-échange continentale, ainsi que sa participation active à toutes les réunions organisées par l'Union africaine et la CEA sur divers axes de coopération, notamment le commerce régional, l'industrialisation, les infrastructures ou encore le développement durable.

28. Soulignant la pertinence de la thématique de cette édition : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord », le Secrétaire général de l'UMA a estimé qu'il s'agissait d'un sujet d'actualité que l'UMA avait inscrit parmi ses priorités pour formuler une stratégie commune, au vu de la similarité des problèmes auxquels faisaient face les jeunes du Maghreb : qualité et ou inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi, faiblesse du marché de l'emploi et nécessité de promouvoir l'auto-emploi.

29. Entre autres conditions à mettre en place pour une plus grande attractivité des investisseurs, le Secrétaire général de l'UMA a insisté sur l'impératif de l'intégration régionale qui permettrait au Maghreb d'optimiser les atouts d'un marché de plus de 100 millions de consommateurs et de dynamiser substantiellement les économies des pays de l'Afrique du Nord, avec davantage d'investissements productifs et d'emplois décents.

30. Pour terminer, le Secrétaire général de l'UMA a exprimé le souhait que cette réunion du CIE soit le cadre d'analyses et de recommandations pertinentes sur toutes les thématiques qui seraient abordées, et a réitéré ses remerciements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Il a souhaité plein succès aux travaux de cette trente-deuxième réunion du CIE.

31. Prenant la parole à son tour, le Ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, a également exprimé ses remerciements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour l'honneur qui lui avait été fait. Cet honneur tenait à l'invitation qui lui avait été adressée pour assister à la cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du CIE. Il a salué la présence du Secrétaire général de l'UMA, du Président du Bureau sortant du CIE, et félicité la nouvelle Secrétaire exécutive de la CEA à l'occasion de sa prise de fonction.

32. Le Ministre a souligné que le Maroc, fier de son appartenance à la communauté internationale, en tant que membre actif de l'Organisation des Nations Unies, et fier également de son appartenance africaine, croyait fermement en l'Afrique. Le Maroc entretenait avec l'Afrique des relations historiques, culturelles et humaines de longue date, et partageait avec le

continent un destin commun. Le Royaume avait ainsi noué avec les pays africains des relations économiques basées sur le principe « gagnant-gagnant », comme l'avait souligné sa Majesté le Roi Mohammed VI.

33. En dépit de certains problèmes survenus dans sa relation avec l'Organisation de l'Unité africaine, le Maroc n'avait jamais interrompu sa relation avec le reste du continent ; il avait d'ailleurs continué de la raffermir. Sur insistance de ses amis africains, le pays occupait de nouveau, au sein de l'Union africaine, la place lui revenant en tant qu'acteur. En outre, le Ministre a affirmé que le Maroc continuerait à travailler avec les organismes du système des Nations Unies, dont la Commission économique pour l'Afrique et son Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

34. L'orateur s'est félicité du choix du thème du CIE de cette année : « Emploi des jeunes et développement durable », précisant à cet égard que la question de l'emploi était, de l'avis de tous, l'un des axes principaux pour l'intégration sociale et la stabilité politique, non seulement au niveau national mais également aux niveaux régional et international. Il a ajouté que les difficultés auxquelles faisaient face les jeunes et les femmes sur les plans économique et social influaient sur les pays africains et le monde entier, et qu'il en était de même pour ce qui était des questions et des problèmes liés à la migration.

35. Le Ministre a précisé que la croissance restait un levier principal pour le développement, et que celle-ci n'avait pas toujours un impact décisif sur la création d'emplois décents pour tous, ce qui posait la question du modèle de développement sur lequel tous devaient réfléchir. Il a ajouté que, partant de cette vision, le Maroc avait mis en place sa stratégie d'emploi intégrant des politiques publiques, dans le cadre d'une approche inclusive prenant en considération les dimensions économiques, sociales et institutionnelles y afférentes. Le Ministre a par ailleurs appelé à réfléchir sur les systèmes de protection sociale, pour soutenir les populations les plus vulnérables contre la précarité et faciliter leur intégration dans le marché de l'emploi.

36. Avant de clore son allocution, le Ministre a souligné que la réunion du Comité intergouvernemental d'experts venait à point nommé, et que les recommandations qui en découleraient seraient certainement pertinentes et utiles. Il a réaffirmé l'engagement de son Département et du Gouvernement du Royaume du Maroc à mettre tout en œuvre pour appuyer le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle, en coordination avec le Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe.

37. Le Ministre a enfin exprimé ses remerciements aux participants et aux organisateurs de la réunion, en leur souhaitant un agréable séjour au Maroc et plein de succès pour leurs travaux. Il a déclaré ouverte la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

38. À la suite d'une concertation entre les chefs des délégations, le Comité a élu le Bureau suivant :

Président :	Maroc
Vice-Président :	Tunisie
Rapporteur :	Algérie

IV. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

39. Dans un propos liminaire, le Président du Bureau du CIE en 2017 a remercié les membres du Comité pour la confiance placée en son pays et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a félicité le Bureau sortant et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour les efforts qu'il avait déployés au cours de la période écoulée.

40. À la suite de cette intervention, le Comité a adopté l'ordre du jour (ECA/SRO-NA/ICE/32/1) et le programme de travail (ECA/SRO-NA/ICE/32/1/Add.1).

V. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional Afrique du Nord (point 4 de l'ordre du jour)

41. Le secrétariat a ensuite exposé les principales conclusions du document intitulé « Profil régional Afrique du Nord en 2016 » (ECA/SRO-NA/ICE/32/2). Le rapport en question portait sur les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et sociaux, ainsi que les défis auxquels la sous-région était confrontée.

42. Le secrétariat a saisi l'occasion pour remercier les États membres qui avaient répondu au questionnaire du Bureau dans le cadre de la préparation du rapport et plaidé pour la mise en place conjointe de mécanismes plus performants en matière de collecte de données.

43. Le rapport sur le profil régional s'articulait autour des points suivants :

- Le contexte économique mondial et régional ;
- Les performances économiques de l'Afrique du Nord ;
- Le développement social en Afrique du Nord ;
- La territorialisation de la politique industrielle et du développement inclusif en Afrique du Nord.

44. Le rapport soulignait qu'en 2016, l'économie mondiale n'avait progressé que de 2,2 %, par rapport à 2,5 % en 2015. La faible croissance de l'économie mondiale était imputable notamment à : i) un volume du commerce mondial qui n'avait augmenté que de 1,2 % en 2016, l'un des taux les plus bas au cours des trente dernières années ; ii) le ralentissement de la croissance de l'investissement dans plusieurs grandes économies développées et en développement ; et iii) un investissement public bridé par des niveaux élevés de dette.

45. En Afrique, le PIB régional devrait croître de 3,2 % en 2017, contre environ 1,7 % en 2016. Cette croissance globale masquait différents types de réalité en fonction des sous-régions et des pays. Pour les pays exportateurs de matières premières, comme l'Algérie, l'Angola où le Nigéria, les perspectives de rebond de la croissance demeurent encore limitées. D'autres pays, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, continuaient sur leur lancée grâce, notamment, à un développement continu de leurs infrastructures et à un environnement macroéconomique amélioré, ce qui avait permis de soutenir la croissance de la consommation et celle de l'investissement.

46. L'Afrique du Nord (hors Libye) avait enregistré une croissance de 2,6 % en 2016, contre 3,6 % en 2015. Ce ralentissement provenait d'une baisse importante de la croissance marocaine et d'un léger ralentissement de l'économie algérienne.

47. Sur le plan extérieur, la sous-région affichait un déficit du compte courant de -6 % du PIB, contre -6,2 % en 2015, avec une évolution contrastée selon les pays. Le déficit commercial s'était creusé en Algérie et en Égypte, mais s'était réduit dans les autres pays. La plupart des économies de la région demeuraient en effet insuffisamment diversifiées, notamment en termes d'exportations, et leur croissance restait tributaire du secteur primaire ou des ressources naturelles. Les exportations de l'Algérie, du Soudan et de la Mauritanie étaient extrêmement concentrées sur des produits à faible valeur ajoutée.

48. En termes de finances publiques, l'Afrique du Nord affichait un déficit budgétaire de -7,7 % du PIB en 2016, contre -10 % en 2015. Les pays de la sous-région faisaient face à un problème structurel de financement de leur développement, notamment en raison d'une diversification insuffisante de leurs ressources budgétaires.

49. L'inflation régionale s'était élevée à 10,4 % en 2016, contre 8,4 % en 2015. À l'exception de la Tunisie, tous les pays avaient enregistré une hausse de l'inflation de 9,7 % en 2016, contre 4,9 % en 2015. Au Soudan, l'inflation avait atteint un niveau record de 30,5 %, contre 16,9 % en 2015, en raison de la réduction des subventions aux produits alimentaires.

50. Sur le plan social, 2016 était l'année du démarrage de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies) et de l'Agenda 2063 (Union africaine). La plupart des pays d'Afrique du Nord avaient entamé un processus de transformation de leur cadre de développement pour atteindre les objectifs des programmes de développement durable. Selon le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2016, l'Algérie était le pays d'Afrique du Nord le mieux classé. Elle occupait le 83^e rang, avec un IDH de 0,7345, suivie de la Tunisie (96^e) avec un indice de 0,725. La Libye avec un indice de 0,716 chutait de la 94^e à la 102^e place, en raison notamment du conflit sécuritaire et de l'instabilité politique qui affectaient le pays depuis 2011. L'Égypte se classait au 111^e rang, avec un indice de 0,691, et le Maroc à la 123^e place, avec un indice de 0,647. Venaient ensuite la Mauritanie avec un IDH de 0,513, qui la positionnait à la 157^e place et le Soudan au 165^e rang mondial avec un indice de 0,490.

51. Tous les pays avaient certes connu une réduction de la pauvreté, mais les résultats par pays restaient contrastés. En Libye, en Mauritanie et au Soudan, le taux de pauvreté était de 30 %, 25,9 % et 26 % respectivement. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie affichaient un taux de pauvreté moyen de 4,13 %. Enfin, l'Algérie enregistrait le taux de pauvreté le plus faible (0,4 %).

52. L'éducation constituait, pour tous les pays de la sous-région, un secteur prioritaire et tous avaient déployé des efforts importants pour la scolarisation des enfants, surtout des jeunes filles. Dans certains pays, l'enseignement primaire était pratiquement généralisé. C'était le cas de l'Algérie avec un taux net de scolarisation de 98,16 % des enfants âgés de six ans, de l'Égypte (93,3 %), du Maroc (99 %), de la Tunisie (98 %) et de la Libye (98,2 %). Cependant, la situation d'instabilité qui prévalait dans ce pays depuis 2011 pourrait compromettre ce résultat.

53. Le chômage demeurait un défi majeur pour les pays de la sous-région, avec des taux qui variaient de 10,5 % en Algérie et au Maroc, à 15,3 % en Tunisie (premier trimestre 2017). La lutte contre les inégalités restait également un axe prioritaire pour les gouvernements de la région. En termes d'accès à l'emploi par exemple, des disparités importantes subsistaient entre les hommes et les femmes (le taux de chômage était souvent deux fois plus élevé pour les femmes), entre les zones urbaines et rurales (jusqu'à trois fois plus élevé en milieu urbain), et selon l'âge (les jeunes souffraient d'un chômage structurel que les pouvoirs publics ne parvenaient pas à endiguer).

54. Le rapport notait par ailleurs que les progrès sociaux enregistrés au niveau national masquaient des inégalités entre les régions d'un même pays. Le problème de la répartition équitable des bénéfices de la croissance persistait au niveau des territoires. Face à ce constat, le rapport soulignait la nécessité de revoir la gouvernance de la politique industrielle pour qu'elle contribue à un développement plus inclusif. Le rapport examinait notamment le rôle de la territorialisation de la politique industrielle.

55. Le rapport indiquait qu'en règle générale le territoire avait joué, et continuait de jouer, le rôle de réceptacle de politiques pensées et conçues au niveau central. Dans certains pays, comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, il y avait une volonté évidente de réformer et de renforcer le pouvoir local pour un rôle plus actif dans le développement des régions. Cependant, le territoire restait confiné dans son statut de réceptacle en raison du manque de coordination entre les structures centrales et les acteurs locaux, l'absence d'une stratégie claire de coordination entre les différents ministères au niveau central et local. La gouvernance locale n'accordait pas suffisamment d'autonomie aux institutions territoriales, notamment en Algérie et en Tunisie. Un rôle actif dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique industrielle supposait l'existence d'instruments appropriés au niveau local, ainsi que le renforcement des compétences locales, lesquelles faisaient parfois défaut, ce qui compromettait la dimension inclusive d'une politique industrielle territorialisée en Afrique du Nord.

56. Au terme de cet exposé, le Comité a remercié et félicité le secrétariat pour la qualité et la richesse de la communication, ainsi que le choix de la thématique développée. Il a fait des observations sur la fiabilité de certaines données statistiques du rapport, ainsi que sur la nécessité de travailler davantage avec les pays, afin de mettre à jour les statistiques et utiliser les dernières données disponibles.

57. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés en Afrique du Nord en termes de performance économique, comparativement aux autres sous-régions du continent africain, et a estimé qu'il existait une certaine convergence entre les pays au sein de la sous-région en matière de politique industrielle.

58. Le Comité a fait remarquer que les profils de pays n'avaient pas suffisamment mis l'accent sur l'impact de la situation politique de la région sur les performances économiques et sociales. Il a noté que le secteur informel et le commerce transfrontalier n'étaient pas abordés dans les rapports classiques, alors que cela avait un impact important sur la croissance.

59. Au terme des débats, le Comité a fait siennes les recommandations du secrétariat compilées dans l'annexe I, ainsi que les observations relatives aux corrections à prendre en compte pour certaines statistiques figurant dans le rapport.

VI. Séance spéciale sur le thème : « Le programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 » (point 5 de l'ordre du jour)

60. La séance avait pour objectif principal de présenter et analyser les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD2017), ainsi que les conclusions préliminaires du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb.

a) Conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD 2017)

61. Le secrétariat a présenté le Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD 2017). Ce dernier s'inscrivait dans le cadre de la préparation du Forum de haut niveau pour le développement durable 2017 (FHDD 2017) et s'était tenu à Addis-Abeba du 17 au 19 mai 2017, avec pour thème « Assurer une croissance inclusive, durable et la prospérité pour tous ». Le secrétariat a souligné que le choix du thème du Forum régional avait reposé sur un certain nombre de considérations et de tendances en matière d'éradication de la pauvreté. L'objectif principal du Forum était d'effectuer le suivi et l'examen au niveau régional, et de faciliter l'apprentissage, y compris l'échange des expériences et enseignements tirés de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

62. Les activités du Forum s'étaient déroulées autour de six thèmes liés aux indicateurs des objectifs de développement durable sélectionnés pour le FHDD 2017 :

- Éradiquer toutes les formes de pauvreté en Afrique ;
- Mettre fin à la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique ;
- Mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous ;
- Égalité hommes et femmes, et autonomisation des femmes et des filles ;
- Édifier des infrastructures résilientes et promouvoir une industrialisation et une innovation inclusive et durables ;
- La conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable.

63. Les 54 États membres de la CEA, les représentants de grands groupes et autres parties prenantes, y compris la société civile, les organisations professionnelles et industrielles, les universitaires et les instituts de recherche avaient pris part à ce Forum. Le secrétariat a rappelé que la quatrième édition du Forum, en 2018, porterait sur le thème : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Les sous-thèmes du Forum régional porteraient sur les objectifs de développement durable sélectionnés pour un examen approfondi au FHDD 2018 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

64. Le secrétariat a invité le CIE à identifier les principaux défis, opportunités et recommandations pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable sélectionnés en Afrique du Nord. Il a ajouté qu'il était également important que le CIE puisse débattre des mécanismes sous-régionaux à mettre en place pour que les bonnes pratiques sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique du Nord alimentent le Forum africain pour le développement durable.

65. Afin de faciliter l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre des deux programmes, le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, les débats ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'alignement de ces derniers, au moyen de l'inclusion de la dimension paix et sécurité, ainsi que son rapport au développement durable. La question du renforcement des capacités était centrale, notamment des capacités liées aux systèmes nationaux de statistiques. Les liens entre les dimensions nationales, régionales et mondiales devaient être renforcés pour atténuer les décalages entre priorités nationales, régionales et mondiales. Les nouvelles architectures institutionnelles mises en place dans les pays devaient également être renforcées afin d'assurer une plus grande convergence des différentes stratégies et une meilleure cohérence avec les priorités et défis nationaux. Enfin, les débats ont également porté sur l'importance de la contribution de la société civile aux deux programmes et sur la nécessité de continuer à renforcer sa participation aux forums sous-régionaux, régionaux (FADD) et mondiaux (FHDD) en matière de développement durable.

b) Élaboration du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb : conclusions préliminaires

66. Le secrétariat a présenté les conclusions préliminaires du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb, rappelant que cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la mission assignée aux commissions économiques régionales des Nations Unies en matière de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et visait à prendre en compte les perspectives régionales et à renforcer l'intégration régionale. Il s'agissait également d'une initiative qui répondait à une requête du Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe.

67. Ce premier rapport avait pour objet de faire le bilan des progrès accomplis par quatre pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et de proposer un cadre commun d'indicateurs mesurables, applicable aux pays de l'UMA. Ce rapport était appelé également à promouvoir l'échange d'expériences et la coopération entre les pays du Maghreb qui faisaient face à des défis similaires. Il constituait enfin une contribution aux processus continental et mondial de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030.

68. Le secrétariat a précisé que le rapport était structuré en quatre parties, portant sur: i) les dispositions institutionnelles et de gouvernance prises par chacun des pays ; ii) l'analyse thématique des progrès réalisés et des tendances au regard des cibles fixées et des instruments de politiques mis en œuvre dans six domaines stratégiques alignés sur les priorités régionales (sécurité alimentaire, transition industrielle, transition énergétique, emploi des jeunes, désertification et changement climatique) ; iii) le rôle de la coopération régionale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; et iv) le plan d'action maghrébin pour aider les pays membres à réaliser les objectifs de développement durable et à promouvoir des solutions régionales.

69. Le secrétariat a détaillé la méthodologie utilisée pour la collecte des données. Celle-ci était basée sur des missions effectuées dans des pays, en collaboration avec l'UMA, à partir d'un questionnaire adressé aux ministères de la planification, aux ministères sectoriels et aux instituts nationaux de statistiques. Le cadre d'indicateurs utilisé pour l'analyse thématique a été présenté ; il comprenait 16 cibles et 17 indicateurs et avait été élaboré sur la base des éléments suivants :

- Le cadre mondial d'indicateurs,
- Les objectifs régionaux et nationaux,
- Les besoins de comparaison entre les pays de l'UMA,
- La disponibilité des données nationales.

70. Le secrétariat a également partagé avec les participants les premiers enseignements tirés de la préparation du rapport :

- Le processus de priorisation et d'intégration des objectifs de développement durable et des cibles avait pris du retard du fait notamment des changements institutionnels (2016 et 2017) et du manque de clarté au niveau des dispositifs institutionnels de pilotage et de suivi des objectifs de développement durable ;
- Une réflexion devait être menée sur la place des stratégies nationales de développement durable et leur articulation avec les stratégies/plans de développement nationaux, dans un souci de renforcer la cohérence des politiques de développement durable (cible 17.14) ;
- L'amélioration de la disponibilité des données et le renforcement des capacités statistiques restait un défi de taille pour tous les pays, avec une forte demande d'appui technique pour concevoir et harmoniser les méthodologies de mesure des indicateurs ;
- L'élaboration d'un plan de communication axé sur les objectifs de développement durable, les responsabilités institutionnelles et sur les intérêts des parties prenantes (société civile, patronat, collectivités locales) était nécessaire pour assurer leur implication/approche commune ;
- L'importance du défi financier imposait de formuler une stratégie de mobilisation des ressources qui permettrait de diversifier les options de financement en faisant appel à une combinaison adaptée d'instruments de financement, de mettre en place le cadre adéquat pour favoriser la contribution des acteurs du secteur privé et des banques et, de renforcer les connaissances et les capacités pour mieux tirer parti des sources et instruments de financement, de plus en plus diversifiés et sophistiqués (par exemple, fonds, initiatives internationales, obligations vertes, etc.).

71. Les débats ont mis l'accent sur l'importance de l'intégration dans les politiques nationales de développement, de certaines questions clés comme la paix et sécurité, le genre, et ont relevé que la multiplication des stratégies exigeait plus d'efforts en termes d'harmonisation.

72. La nécessité d'élargir le dialogue politique à tous les acteurs, notamment la société civile et le secteur privé, a été mise en avant ainsi que les synergies à développer entre les priorités mondiales, régionales et nationales. Au niveau régional, les efforts collectifs demeuraient insuffisants ; la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 pourrait constituer une opportunité pour le renforcement de la coopération dans des domaines d'importance pour la région. Les données provenant d'acteurs autres que les bureaux nationaux de statistiques ou départements sectoriels devraient être utilisées pour répondre au défi de disponibilité des statistiques.

VII. Table ronde/réunion du groupe d'experts sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord » (point 6 de l'ordre du jour)

73. Dans une brève allocution d'ouverture, le Président de séance a rappelé le contexte régional dans lequel se tenait la réunion. Ce contexte était marqué par l'amorce de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, la recrudescence des flux migratoires, les risques sécuritaires dans la sous-région et la persistance de la crise en Libye. Les effets conjugués de ces facteurs avaient inévitablement contrarié les efforts de développement des pays de la sous-région et influé négativement sur leurs performances économiques et sociales, la croissance, le secteur du tourisme, les investissements étrangers et l'emploi, notamment celui des jeunes.

74. Relativement à ce dernier volet, le Président de séance a fait remarquer qu'en dépit des politiques volontaristes adoptées par les pays de la sous-région, les progrès accomplis restaient mitigés et variaient d'un pays à l'autre, d'où l'importance de la réunion dont le triple objectif était : i) d'approfondir l'analyse de la thématique de l'emploi des jeunes et du développement durable et de leur lien, ii) de passer en revue quelques bonnes pratiques, et iii) de dégager des alternatives d'ajustement et d'adéquation des politiques de l'emploi des jeunes pour les rendre plus soutenables.

75. Cinq séances se sont tenues en plénière : i) opportunités et défis liés à la promotion de l'emploi décent en faveur des jeunes en Afrique du Nord, ii) présentation et débats des études de cas nationales, iii) évaluation des politiques et des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes: bonnes pratiques, défis et opportunités, iv) intégrer les politiques de l'emploi des jeunes dans les politiques de développement national : leçons apprises, et v) emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord : principales conclusions et recommandations. Les débats qui ont suivi les différentes sessions ont relevé la qualité des communications et la richesse des propositions de politiques publiques émanant à la fois des experts invités et des représentants des gouvernements.

76. À l'issue des discussions, le Comité a fait siennes les recommandations proposées par le secrétariat et formulé des recommandations supplémentaires qui seront consignées dans l'annexe du rapport (Annexe II).

VIII. Rapport sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales en Afrique du Nord (point 7 de l'ordre du jour)

77. Le secrétariat a rappelé la finalité du rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales en Afrique du Nord (ECA/SRO-NA/ICE/32/3). Il s'agissait d'accompagner les États dans le suivi des progrès réalisés au regard des engagements mondiaux et régionaux et de s'assurer de la prise en compte des priorités de la sous-région dans les processus de négociation aux niveaux international et régional.

78. La communication a porté sur la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et sur l'Accord de Paris sur le climat. À propos du Programme de développement à l'horizon 2030, le secrétariat a mentionné qu'un nouveau cadre mondial d'indicateurs avait été adopté en juin 2017 par le Conseil économique et social et il a rappelé

que les statistiques officielles formaient la base de ce cadre. Ce dernier pouvait être complété par des indicateurs régionaux et nationaux. Face au défi des statistiques, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté, en septembre 2017, un plan d'action mondial sur les données de développement durable. Ce plan visait à améliorer les capacités des systèmes statistiques nationaux et à renforcer la collaboration dans la production des données.

79. Les conclusions des éditions de 2016 et 2017 du Forum politique de haut niveau ont été présentées. Ces Forums avaient notamment souligné la faible appropriation du Programme de développement à l'horizon 2030 par les acteurs non étatiques et l'implication insuffisante de la société civile. L'accent avait également été mis sur la nécessité d'adopter une approche intégrée facilitant la cohérence des politiques. La prise en compte des préoccupations régionales constituait un axe important des débats sur le Forum.

80. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, deux événements majeurs ont été également présentés :

- Habitat III (Équateur, octobre 2016) a établi le bilan des politiques de développement urbain et analysé les tendances en cours et à venir. Lors de cette conférence, un nouveau programme avait été proposé. Ce programme visait à transformer les villes et territoires et à accroître leur résilience durant les vingt prochaines années. Ce programme avait été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2016.
- Le Forum de suivi du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) dont les travaux étaient axés sur les liens entre objectifs de développement durable et SMSI. Le Forum a souligné le rôle transversal des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a par ailleurs indiqué que la session de 2018 se pencherait sur la question de la disponibilité des statistiques relatives aux TIC et leur intégration dans le cadre mondial d'indicateurs.

81. S'agissant de l'Accord de Paris, les points forts de la COP 22 et les enjeux de la prochaine COP 23 ont fait l'objet d'exposés. Ces derniers ont porté sur le programme de travail, sur les règles opérationnelles et lignes directrices de mise en œuvre de l'Accord de Paris, sur la reprise des négociations sur l'agriculture, sur l'adoption d'un plan d'action pour favoriser l'élaboration de politiques climatiques sensibles à l'égalité entre hommes et femmes, sur la révision des engagements de réduction des émissions et, enfin, sur l'accès aux financements.

82. Les débats ont mis en exergue l'importance du leadership politique et les défis découlant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national. Ces défis avaient pour noms :

- L'adoption d'une vision stratégique globale qui tient compte de l'interdépendance des objectifs de développement durable ;
- La cohérence des politiques publiques ;
- La mise en place de mécanismes performants de suivi-évaluation ;
- La mise en place de cadres de concertation inclusifs favorisant l'implication de la société civile et du secteur privé ;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines du développement des indicateurs et des mécanismes de suivi.

IX. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (point 8 de l'ordre du jour)

83. Le secrétariat a rappelé la finalité du rapport sur les initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (ECA/SRO-NA/ICE/32/4). Il s'agissait principalement de faire un bilan de l'état d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique du Nord. Le rapport présentait les différentes initiatives prises par les pays membres pour renforcer la coopération régionale en 2016 et intégrait les récentes demandes d'adhésion/association de certains pays de la sous-région à d'autres communautés économiques régionales du continent et leur impact potentiel sur la construction maghrébine.

84. À cet effet, le rapport a présenté le programme des institutions régionales durant la période à l'examen. Ce programme se composait de la seizième session des ministres de l'intérieur de l'UMA, de la trente-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UMA et de la treizième session du Conseil des ministres maghrébins de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le rapport a également présenté le partenariat UMA-CEA, notamment les initiatives et activités de l'année 2016, les perspectives à moyen terme de la coopération UMA-CEA ainsi que les domaines prioritaires de l'UMA sur le moyen terme.

85. Les participants ont salué la qualité du rapport et relevé l'importance de l'implication du secteur privé dans la construction d'espaces économiques intégrés. Quelques exemples de bonnes pratiques en la matière ont été partagés avec l'audience, notamment celles de l'espace du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

X. Rapport d'activités 2016-2017 du Bureau sous-régional et programme de travail 2018-2019 : questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)

86. Le secrétariat a présenté le rapport d'activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui présentait les réalisations de la Commission dans plusieurs domaines.

87. Le premier concernait l'appui aux États membres dans le renforcement de leurs capacités en matière de gestion économique et de gouvernance, à travers notamment la mise en place d'un consortium sur le contournement des flux financiers illicites, et ce dans le cadre du suivi des recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites.

88. Le deuxième avait trait aux politiques de transformation économique par l'intégration régionale, le commerce, l'investissement, l'agriculture, les chaînes de valeur, le foncier, l'industrialisation, l'énergie et le développement de l'infrastructure ; le rapport faisait notamment état de l'appui apporté à l'Union du Maghreb arabe et à ses États membres pour le renforcement des capacités d'évaluation de l'impact de l'Accord continental de libre-échange sur les économies de l'UMA et sur le secteur industriel en particulier.

89. Le troisième domaine couvrait les politiques de développement durable, la résilience au changement climatique, la gestion efficace des ressources naturelles, les nouvelles technologies et l'innovation. Le rapport citait en particulier le développement du Cadre africain de gouvernance minière, la Stratégie africaine d'exploration minière et géologique, et l'Atlas de l'économie bleue africaine et de l'extraction minière en eau profonde.

90. Le quatrième domaine avait trait à la promotion des politiques de développement humain et social inclusives et équitables, dans une optique d'appui au programme de transformation de l'Afrique. Le rapport faisait notamment mention de l'appui à l'approbation de la position africaine commune sur Habitat III par les chefs d'État africains, de l'appui aux États membres pour la formulation de politiques nationales et de programmes de décentralisation fiscale, sur la base des résultats de l'Indice africain de développement social (IADS) élaboré par la CEA.
91. Le dernier domaine d'intervention concernait la « révolution des données » en Afrique, aux fins d'une planification et de politiques publiques fondées sur une meilleure connaissance des contextes d'intervention. Le rapport citait, entre autres réalisations, la première édition du *Rapport sur la révolution des données en Afrique*, qui passait en revue l'écosystème des données sur le continent pour le développement durable, en y incluant les évaluations des systèmes nationaux de données de certains pays.
92. Le rapport présentait également les actions initiées par la CEA pour améliorer les fonctions d'audit en son sein, ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes.
93. Les opportunités émergentes dans le contexte du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 étaient également traitées dans le rapport, notamment la question des migrations, l'économie bleue et l'économie verte, et la révolution des données.
94. Au terme des échanges qui ont suivi, le Comité a fait remarquer que les différentes communications devraient rappeler que toutes les activités avaient pour finalité de concourir au développement économique et social des pays et au bien-être des populations. Le Comité a par ailleurs noté que la mobilité de la main d'œuvre était importante pour l'intégration régionale, et a invité la CEA à se pencher davantage sur la problématique des flux migratoires, en particulier la traite des êtres humains. Le Comité a enfin observé que le Soudan n'apparaissait pas suffisamment dans les programmes de renforcement des capacités et autres activités de la CEA.
95. Le secrétariat a ensuite présenté le rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour la période allant de mars 2016 à septembre 2017 (ECA/SRO-NA/ICE/32/5). Il a passé en revue les travaux réalisés par le Bureau sous-régional, notamment les études et publications, les réunions d'experts, les services-conseils, les ateliers et séminaires.
96. Les activités réalisées et celles à venir étaient inscrites dans le cadre du sous-programme 7 de la CEA, intitulé « Appui aux activités sous-régionales pour le développement », et du cadre stratégique qui préconisait un plus grand appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales (CER) en vue de renforcer leurs capacités pour l'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Afrique du Nord.
97. À travers ses activités, le Bureau sous-régional avait ainsi contribué à l'amélioration des capacités des États membres dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement durable, de la collecte et de la dissémination des données statistiques, à l'organisation d'une conférence internationale des groupes de réflexion africains et à l'examen de la question de la territorialisation de la politique industrielle et développement inclusif en Afrique du Nord. Par ailleurs, le mécanisme de production des profils de pays avait été affiné au cours de la période.

98. Le renforcement des capacités du secrétariat général et du cadre institutionnel de l'UMA a été mené dans le domaine de l'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord, l'appui à l'Union maghrébine des entrepreneurs (UME) pour sensibiliser le secteur privé sur les défis et les opportunités liés au changement climatique, et le lancement du processus d'élaboration du rapport sous-régional sur les objectifs de développement durable.

99. Lors de la troisième réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale, l'accent avait été mis sur la mobilisation des acteurs régionaux pour un appui coordonné à l'intégration régionale en Afrique du Nord. Cette rencontre avait permis de partager les réflexions sur les nouvelles orientations de l'UMA face aux évolutions récentes de la situation internationale et régionale. Elle avait également identifié les axes de coopération prioritaires pour la période 2017-2018, au regard des mutations sociopolitiques intervenues en Afrique du Nord et dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau sous-régional. La réunion avait enfin aidé à identifier les voies et moyens pour renforcer la coordination et la mise en synergie des activités des partenaires à l'échelle de la sous-région.

100. Le Bureau sous-régional avait par ailleurs répondu à plusieurs requêtes des États membres et facilité leur participation, ainsi que celle de l'UMA, au processus de préparation de rendez-vous internationaux. Il avait, en outre, élargi ses partenariats pour une meilleure synergie avec les autres acteurs intervenant dans la région.

101. Le secrétariat a ensuite présenté le cadre stratégique 2018-2019 du Bureau sous-régional comme composante du cadre stratégique de l'ensemble de la Commission. Il a rappelé que ce cadre stratégique répondait à la nécessité pour la CEA d'axer sa gestion sur les résultats.

102. Le programme de travail pour 2018-2019 était structuré autour de deux axes : les rencontres statutaires ou thématiques (réunions d'experts, forums, conférences, etc.), et les publications.

103. Les rencontres prévues pour la période 2018-2019 étaient : i) le Comité intergouvernemental d'experts; ii) des réunions spéciales d'experts/réunions de groupes d'experts sur quatre thématiques de développement (révolution des données en Afrique du Nord : les données au service de la transformation structurelle ; qualité des institutions et transformation structurelle en Afrique du Nord ; renforcement de l'intégration régionale en Afrique du Nord à travers l'échange électronique d'informations douanières ; et gestion du risque climatique : état des lieux et meilleures pratiques en Afrique du Nord ; iii) le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord ; et iv) deux réunions du mécanisme sous-régional en soutien aux activités du Mécanisme de coordination sous-régionale.

104. Les publications programmées étaient : i) les profils de pays et les études STEPS (*Structural Transformation Employment Production Society*) ; ii) les rapports sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales dans la sous-région ; iii) le rapport annuel d'activités de la CEA en Afrique du Nord ; et iv) les publications issues des quatre réunions de groupes d'experts.

105. À l'issue de la présentation, le Comité a adressé au Bureau ses remerciements pour l'appui apporté à la Mauritanie pour le renforcement de son système statistique de comptabilité nationale. Le Comité a par ailleurs invité le Bureau à poursuivre son soutien au renforcement des capacités statistiques des États membres dans le cadre de son programme 2018-2019.

106. Le Comité a pris note du projet de cadre soumis à son appréciation. Il a noté avec intérêt la volonté du Bureau sous-régional d'accompagner les États dans la concrétisation du projet d'intégration régionale en Afrique du Nord, tout en veillant à les assister sur le plan technique à faire face aux défis émergents.

107. Le secrétariat a remercié les États membres pour leur collaboration relativement aux canevas de collecte de données, en soulignant l'importance des données fournies, qui avaient contribué à l'amélioration de la qualité du rapport du profil régional. Il a encouragé les États membres à poursuivre les efforts pour fournir au Bureau sous-régional des éléments d'information pertinents notamment au niveau sectoriel, pour l'exécution du programme de travail 2018-2019 et pour les périodes à venir. Le secrétariat a demandé aux États membres d'accorder leur soutien à la CEA, notamment à son Centre de données, en vue de la concrétisation des partenariats avec les instituts nationaux de statistiques, les banques centrales et les centres nationaux de recherche.

108. Le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité et la pertinence des activités entreprises et des efforts fournis pour répondre aux besoins des États membres.

109. Au terme des débats, le Comité a fait siennes les recommandations du secrétariat et a ajouté les amendements compilés en annexe (Annexe I).

XI. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (point 10 de l'ordre du jour)

110. Le secrétariat a présenté le *Rapport économique sur l'Afrique 2017*. Le rapport indiquait que l'Afrique constituait, avec l'Asie, l'épicentre de l'urbanisation mondiale. Ce changement avait de profondes répercussions sur la réalisation des objectifs mondiaux et continentaux de croissance et de transformation inclusives. La théorie et l'expérience mondiale montraient que l'urbanisation et la transformation structurelle étaient étroitement liées. Elles l'étaient toutefois moins en Afrique. En effet, ce continent avait essentiellement choisi de suivre la voie d'une urbanisation faiblement liée à la transformation structurelle, notamment à l'industrialisation. Dans ce contexte, l'Afrique n'avait pas réussi à saisir de nombreuses opportunités pour stimuler la croissance et la productivité, de réduire la pauvreté et d'assurer le développement social. Il apparaissait désormais plus que nécessaire de relier le développement urbain et le développement industriel, compte tenu de leur interdépendance et de leur impact sur la croissance.

111. Le *Rapport économique sur l'Afrique 2017* examinait les moyens d'accélérer l'industrialisation en tant que vecteur de la transformation structurelle en Afrique au moyen d'une exploitation des possibilités qu'offrait l'urbanisation rapide. Il analysait les défis et les opportunités, ainsi que les moteurs, outils et leviers politiques à même de renforcer les liens entre urbanisation et industrialisation pour l'accélération de la transformation structurelle.

112. Le rapport soutenait que les économies des agglomérations urbaines offraient d'énormes avantages aux gouvernements, milieux sociaux et entreprises. Cependant, dans de nombreuses villes africaines, les déséconomies apparaissaient trop tôt et réduisent à néant l'avantage productif urbain. Les obstacles au bon fonctionnement des villes avaient pour causes les dysfonctionnements des marchés fonciers, la mauvaise mobilité, les infrastructures inadéquates, les inégalités sociales et l'inadaptation de la structure urbaine. De nombreuses

viles africaines étaient à un stade de développement critique, en ce sens qu'elles avaient les moyens de résoudre les défis institutionnels et spatiaux avant que n'advienne une vague massive de développement urbain mal administré. Les dysfonctionnements urbains étaient en partie responsables des coûts élevés de la vie et du travail dans les villes africaines, de même que la population, l'industrie et les chaînes de valeur. Compte tenu de l'ampleur des difficultés et de l'importance économique des villes, les politiques devant régler ces questions s'étaient jusqu'à présent révélées inadaptées.

113. S'appuyant sur un large éventail de sources, y compris des études de cas (Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Madagascar, Maroc, Mozambique, Nigéria, Rwanda et Soudan), le Rapport soulignait les moyens d'intervention essentiels qui permettraient à l'Afrique de s'appuyer sur son urbanisation pour assurer son industrialisation.

114. Au terme de la présentation du *Rapport économique sur l'Afrique*, le Comité a félicité le communicateur pour la pertinence de son exposé, et a mis l'accent sur la nécessaire coordination et le partenariat entre les différents acteurs de l'industrie et de l'urbanisation. Le Comité a toutefois rappelé que le phénomène d'urbanisation pouvait être accompagné d'aspects négatifs tels que l'exode rural, le développement des bidonvilles et ses corollaires comme l'insalubrité, la pauvreté et la délinquance, toutes choses qui devaient être prises en compte dans la formulation de ces politiques sectorielles.

XII. Examen et approbation des recommandations de la table ronde/réunion du groupe d'experts (point 11 de l'ordre du jour)

115. Les recommandations de la réunion spéciale d'experts sur le thème : « L'emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord » ont été portées à l'examen du Comité, qui les a amendées puis adoptées telles que reproduites dans l'Annexe II du présent rapport.

XIII. Examen et adoption du rapport et des recommandations de la trente-deuxième réunion du CIE (point 12 de l'ordre du jour)

116. Le Comité a examiné et adopté les recommandations de sa trente-deuxième réunion, telles que reproduites à l'Annexe II du présent rapport. Par ailleurs, le Comité a encouragé les participants des pays de la sous-région à envoyer leurs amendements au Bureau sous-régional dans un délai n'excédant pas deux semaines afin de permettre au secrétariat de les insérer dans le rapport final.

117. Sur la base de ces observations, le Comité a adopté le présent rapport et a demandé au secrétariat de transmettre les recommandations du CIE à la prochaine Conférence des ministres africains.

XIV. Date et lieu de la trente-troisième réunion du CIE (point 13 de l'ordre du jour)

118. Lors de la discussion de la désignation du lieu et de la date de la réunion du CIE de 2018, la représentante de la Tunisie, M^{me} Chahrazed Berhouma de l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA), a manifesté son souhait de voir la trente-

troisième réunion du CIE se tenir en Tunisie. Elle a demandé au Comité de lui accorder deux semaines afin de convenir de cette possibilité avec les responsables tunisiens et de finaliser les démarches pour officialiser l'invitation.

XV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)

119. Le représentant de la République islamique de Mauritanie, M. Sidi Mohamed Ould Zenvour, Directeur au Ministère de l'économie et des finances, a adressé en son nom et au nom des États membres et des participants, une motion de remerciement à l'endroit de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc à l'issue de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts. Le texte intégral de cette motion est reproduit, en arabe, à l'annexe V.

XVI. Clôture de la réunion (Point 15 de l'ordre du jour)

120. Dans son allocution de clôture, la nouvelle Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M^{me} Lilia Hachem Naas, a exprimé sa satisfaction d'avoir participé à la trente-deuxième réunion du CIE à l'occasion de sa prise de fonction. Elle s'est réjouie de la richesse des débats. Ceux-ci avaient permis de discuter dans le détail des différentes dimensions du thème de la rencontre.

121. La Directrice s'est aussi félicitée de la participation des pays membres, rehaussée cette année par la présence, lors de la cérémonie d'ouverture, du Ministre de l'emploi du Royaume du Maroc, du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe et de la Secrétaire exécutive de la CEA, et a souligné que ceci dénotait l'importance accordée à la mission de la CEA, en particulier à celle de son Bureau sous-régional en Afrique du Nord et à son rôle en faveur du développement et de l'intégration régionale. Elle s'est également réjouie du choix judicieux retenu cette année pour la réunion spéciale d'experts sur l'emploi des jeunes et le développement durable en Afrique du Nord, qui avait donné lieu à débats de haut niveau et de grande importance.

122. La Directrice du Bureau sous-régional a aussi remercié les participants pour l'intérêt qu'ils avaient bien voulu porter à l'examen des questions statutaires soumises à leur attention au cours de la réunion. Elle a aussi indiqué que les recommandations et le rapport final de la réunion seraient transmis à la prochaine Conférence des ministres de la CEA. Elle a par ailleurs remercié les délégués des pays membres d'avoir permis aux autres experts et participants de contribuer aux débats, tout en les assurant de l'engagement du Bureau sous-régional de continuer à impliquer l'ensemble des parties prenantes dans les échanges sur le développement et l'intégration de l'Afrique du Nord.

123. Elle a encouragé à ce titre les pays membres à participer activement à la prochaine réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui aurait lieu début 2018. Cette importante réunion panafricaine approfondirait les thèmes débattus à l'occasion de ce CIE ainsi que l'Agenda 2063, la planification, la mobilisation des ressources et le financement du développement, l'intégration régionale et le programme de développement à l'horizon 2030.

124. Enfin, la Directrice a réitéré ses remerciements aux autorités et au Gouvernement du Royaume du Maroc pour l'aide et le soutien qu'ils n'avaient cessé d'accorder à la CEA et à son Bureau sous-régional en Afrique du Nord, et pour leur hospitalité, dont avaient bénéficié les délégations des États membres, de la société civile, du secteur privé, le Bureau du CIE, les différentes institutions, les personnes ressources, les collègues du Siège de la CEA et du Bureau de Rabat, les interprètes et traducteurs, ainsi que les personnes chargées de l'accueil et de la logistique.

125. Prenant la parole, le Président du Bureau du CIE a exprimé à son tour sa satisfaction d'avoir participé à la trente-deuxième réunion du CIE du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et a renouvelé ses remerciements aux pays membres pour la confiance qui avait été accordée au Maroc pour présider le Bureau de cette réunion du CIE.

126. Le Président a par ailleurs présenté ses félicitations au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, et plus particulièrement à sa nouvelle Directrice. Il a exprimé ses remerciements pour la qualité du travail accompli, des documents présentés et du rapport final de la réunion. Il a insisté sur la nécessité d'assurer un bon suivi des décisions et recommandations du CIE, aussi bien au niveau des délégations des pays membres que de la CEA.

127. Avant de clore son intervention, le Président n'a pas manqué de remercier vivement au nom des pays membres, la délégation tunisienne pour son initiative d'envisager la tenue de la trente-troisième réunion du CIE (2018) en Tunisie, ce qui aurait pour avantage de renforcer l'action et la visibilité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord dans les autres pays membres. Il a enfin déclaré clos les travaux de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

Annexe I

Recommandations de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts

À l'issue des délibérations, le Comité intergouvernemental d'experts a émis les recommandations ci-après et demandé au Bureau sous-régional de les transmettre à la Conférence des ministres :

Recommandations aux États Membres

Mise en œuvre et suivi du Programme de développement à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

1. Renforcer le dialogue politique et institutionnel et les synergies entre les priorités mondiales, régionales et nationales liées au Programme de développement à l'horizon 2030 ;
2. Renforcer les capacités et développer des systèmes adéquats en matière de suivi-évaluation des politiques publiques pour une mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable ;
3. Mettre en place les mécanismes de concertation qui facilitent la contribution de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable ;
4. Promouvoir le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

Recommandations à la CEA

Recommandation générale

5. Utiliser systématiquement les données mises à jour pour l'élaboration des rapports de la CEA ;
6. Améliorer la couverture géographique des interventions du Bureau sous-régional en développant plus de projets et d'activités en Mauritanie et au Soudan, eu égard notamment au protocole d'accord signé entre la CEA et le Soudan ;

Profil régional

7. Inclure une analyse du poids du secteur informel et de son impact socioéconomique, ainsi que des mesures pour son intégration, en particulier dans le domaine du commerce parallèle et de la contrebande aux frontières ;
8. Renforcer la partie thématique du profil régional en y intégrant une étude d'impact socioéconomique ;
9. Intégrer et mettre à jour les informations sur le Soudan ;
10. Intégrer davantage la dimension humaine dans l'analyse des questions de développement économique ;

Programme de développement à l'horizon 2030 et Agenda 2063

11. Vulgariser dans les plus brefs délais au niveau des pays l'Agenda 2063 ainsi que les travaux réalisés par la CEA et l'Union africaine en matière d'alignement et de convergence de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063,
12. Faciliter l'accès à l'information sur les outils d'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques publiques ;
13. Organiser un atelier régional pour faire un état des lieux des avancées, partager les bonnes pratiques et faciliter l'échange d'expériences et la collaboration entre les pays, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ;
14. Partager avec les pays les expériences en matière de mécanisme de financement, notamment les partenariats public-privé (PPP), et renforcer les compétences techniques nationales pour le montage des PPP en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;
15. Fournir un appui aux pays pour le renforcement des capacités statistiques dans le contexte des objectifs de développement durable ;
16. Appuyer l'UMA pour développer des initiatives régionales de coopération dans des domaines prioritaires susceptibles d'accélérer la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable ;

Initiatives sous-régionales

17. Réaliser une cartographie régionale des initiatives réussies en matière d'implication du secteur privé dans la construction d'espaces économiques intégrés ;

Rapport économique sur l'Afrique : industrialisation et urbanisation

18. Tenir compte de l'évolution des besoins en termes d'infrastructures, de logement, de services de base et d'emploi dans le processus de planification urbaine ;
19. Améliorer la collecte des données et l'analyse de l'urbanisation et de ses liens avec l'industrialisation ;
20. Enrichir le rapport avec des études de cas qui mettent en lumière les spécificités des pays.

Annexe II

Recommandations de la réunion spéciale d'experts organisée sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord »

Introduction

Depuis près de trois décennies, la sous-région de l'Afrique du Nord connaît une aubaine démographique réelle qui devrait constituer une opportunité de développement, plutôt qu'un fardeau entravant les efforts des pays en matière de développement économique et social et stimuler la croissance. Or, le chômage des jeunes reste pour la sous-région un problème endémique et un défi majeur.

Pour insérer davantage les jeunes dans le monde du travail, des approches avant-gardistes considérant ces derniers comme un atout précieux, devraient aboutir à la création d'opportunités d'emplois décents et équitables, accroître la synergie entre les secteurs économiques, mais aussi améliorer l'adéquation entre éducation, formation et emplois disponibles. Les stratégies de redressement doivent aussi chercher à développer le marché de l'emploi intérieur à travers les partenariats public-privé et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Les gouvernements ont également besoin de données fiables pour une planification basée sur les droits humains et l'égalité entre hommes et femmes, étant donné que les disparités entre les sexes, les classes et les régions sont plus aisées à identifier et traiter lorsque les faits sont établis, documentés et mesurés.

Ce sont autant de raisons qui font de la mise en œuvre un défi. En effet, le programme de mise en œuvre nécessite un engagement réel et un partenariat solide et efficace entre gouvernements, secteur privé, société civile et partenaires au développement. Ce partenariat aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement qui intègrent des stratégies consacrées à la promotion de l'emploi des jeunes.

Suite aux différentes contributions et débats, la réunion spéciale d'experts a débouché sur les recommandations suivantes :

Recommandations aux États membres

Transversalité de la problématique de l'emploi des jeunes

1. Concrétiser la transversalité de la question de l'emploi des jeunes en intégrant cette composante dans toutes les politiques et stratégies sectorielles, et adopter des plans de recrutement des jeunes dans les projets de grande envergure tant sur le plan national que sous-régional ;
2. Renforcer la convergence des efforts et des initiatives des différents départements gouvernementaux, et mutualiser les potentialités eu égard à la nature transversale de la problématique de l'emploi, afin de contribuer plus efficacement à la promotion de l'emploi des jeunes y compris ceux qui ont des besoins spécifiques.

Adéquation formation-emploi et renforcement des capacités

3. Renforcer les relations entre les universités et les entreprises et les encourager à travailler en bonne intelligence pour une meilleure adéquation entre les nouvelles exigences du marché du travail et les nouvelles compétences d'une part, et les systèmes de formation, d'autre part ;
4. Veiller à renforcer l'adéquation formation-emploi et assurer la diversification et la professionnalisation des cursus de formation, ce qui est à même de favoriser un meilleur fonctionnement du marché et une meilleure employabilité des jeunes ;
5. Créer des mécanismes d'accompagnement spécifiques ciblant les jeunes pour assurer des services de formation (y compris sur les compétences fondamentales, compétences non techniques ou compétences souples), de conseil et d'orientation ;
6. Encourager la montée en compétence et le renforcement des capacités dans le cadre d'entreprises privées individuelles -plutôt que la création d'agences d'accompagnement professionnel, ce qui est à même de promouvoir la formation continue et l'acquisition de nouvelles compétences pour mieux répondre à l'évolution du marché du travail et ses nouvelles exigences ;
7. Dynamiser et améliorer le fonctionnement des mécanismes d'encouragement et de motivation des jeunes pour s'orienter davantage vers la formation professionnelle, tout en améliorant ce système de formation qui a pour vertu de garantir l'accès au travail.

Le rôle de médiation de l'État sur le marché du travail

8. Mener des réflexions suivies d'action sur le rôle de l'État en tant que médiateur entre le secteur privé et les demandeurs d'emploi et renforcer le rôle, les programmes et les initiatives modèles de certains bailleurs de fonds (par exemple, le projet « Souk Attanmya » financé par la BAD en Tunisie) servant une meilleure insertion des jeunes dans le marché du travail.

Mécanismes d'appui et d'accompagnement

9. Encourager la création et la promotion de mécanismes appropriés pour les prestations de services de formation, de conseil et d'orientation, ainsi que des centres d'incubation pour les jeunes avec l'aide et l'appui du secteur privé ;
10. Multiplier les campagnes de sensibilisation des jeunes sur les mécanismes d'appui à la formation, ainsi qu'à la création et au financement de projets.

L'adoption nécessaire des approches basées sur les droits humains et l'égalité entre hommes et femmes

11. Veiller à adopter systématiquement une approche axée sur les droits humains lors de la formulation des politiques de développement nationales et sectorielles ;
12. Intégrer de manière systématique l'approche genre dans les stratégies et programmes relatifs à la promotion de l'emploi et l'amélioration de l'employabilité des jeunes, mais également dans les processus de collecte des données et de suivi-évaluation ;
13. Élaborer un cadre juridique pour la promotion de l'emploi et renforcer la mise en œuvre de lois garantissant la protection des droits économiques et sociaux des femmes et des

jeunes en vue de réduire les disparités en matière d'accès au travail et aux programmes de renforcement des capacités.

Suivi et évaluation

14. S'attacher à évaluer les initiatives et les mécanismes mis en place pour réduire le chômage des jeunes en utilisant les indicateurs des droits humains, ainsi que des indicateurs de gouvernance de ces mécanismes, et la question de redevabilité.

Mécanismes de financement

15. Faciliter l'accès aux ressources financières et techniques mises à la disposition des jeunes y compris les jeunes entrepreneurs, en vue de générer des opportunités de travail décent et stable, et inciter le secteur privé à jouer un rôle efficace et constant dans cette perspective ;
16. Renforcer la pérennité des microentreprises et de leurs emplois en réservant un pourcentage des commandes publiques aux projets des jeunes et des femmes.

Nouvelles opportunités génératrices d'emploi

17. Formuler des stratégies opérationnelles pour saisir les opportunités de l'économie numérique, l'économie verte et l'économie sociale et solidaire afin d'aider à combler le déficit en emplois des jeunes.

La migration et la mobilité

18. Faciliter la mobilité et fluidifier les migrations des jeunes demandeurs d'emploi ; opérationnaliser des passerelles de collaboration avec les jeunes de la diaspora, en vue d'exploiter leur potentiel et leur expertise pour l'atteinte des objectifs de développement durable ;
19. Lancer des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes en vue de les alerter sur les dangers de l'émigration clandestine qui n'est pas une solution viable au problème du chômage.

Secteur informel

20. Renforcer durablement l'implication des jeunes et de leurs associations dans l'élaboration et le suivi des stratégies, des programmes et des mécanismes mis en place pour promouvoir l'emploi, ainsi que dans les débats nationaux sur la problématique du secteur informel et veiller à évaluer régulièrement la nature et le niveau de leur implication ;
21. Lancer des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes sur les aléas du travail de contrebande et ceux du travail au noir, en particulier dans les régions frontalières ;
22. Mettre en place des mécanismes appropriés pour l'intégration durable dans l'économie formelle du secteur informel qui emploie généralement un très grand nombre de jeunes et généraliser les programmes d'investissement à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui visent surtout l'investissement public et contribuent à réduire le déficit en emplois des jeunes.

L'entrepreneuriat des jeunes

23. Créer des fonds nationaux ayant pour mission première de faciliter l'insertion des jeunes et leur fournir l'appui et l'accompagnement nécessaires pour intégrer le monde de l'entrepreneuriat et veiller à en mesurer l'impact et les avancées ;
24. Faciliter l'accès aux ressources financières, techniques et autres mises à la disposition des jeunes y compris les jeunes entrepreneurs en vue de générer des opportunités de travail décent et stable, et ce en partenariat avec le secteur privé ;
25. Créer des centres de jeunes entrepreneurs dont les domaines d'intervention couvrent le renforcement des capacités des jeunes et l'appui au développement de projets et de plans d'entreprise viables.

L'intégration régionale

26. Prendre en considération le facteur de l'intégration régionale, ses retombées et les dividendes potentiels qu'il peut engendrer, et ce dans la formulation des politiques nationales de promotion de l'emploi des jeunes, comme dans les analyses prospectives et autres instruments y afférents servant à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques.

Recommandations à la CEA

27. Créer un mécanisme de coordination entre les différents partenaires au développement pour tirer le meilleur parti des différentes initiatives à caractère fédérateur sur les problématiques communes aux pays de la sous-région relativement à la question de l'emploi des jeunes ;
28. Renforcer les contacts directs et la coordination avec les pays membres pour mieux les informer et/ou les accompagner sur les différentes expériences entreprises dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
29. Optimiser l'utilisation des données statistiques mises à jour par les États dans la préparation des profils de pays et du profil régional ;
30. Initier la mise en réseau des jeunes entrepreneurs de la sous-région en lançant une plateforme spéciale pour assurer un meilleur accès aux informations sur les initiatives et les programmes visant la réduction du chômage des jeunes, et permettre également un partage plus régulier des expériences et des bonnes pratiques ;
31. Mettre sur pied une plateforme de connaissance électronique en collaboration avec le BIT, la BAD et autres partenaires au développement, en vue d'assurer l'échange et la dissémination idoine des bonnes pratiques en matière de création et de promotion de l'emploi des jeunes dans la sous-région ;
32. Assurer la production et la publication périodique (tous les deux ou trois ans, par exemple) d'un recueil des bonnes pratiques pour la promotion de l'emploi des jeunes dans la sous-région de l'Afrique du Nord.

Annexe III

Ordre du jour

1. Séance d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional Afrique du Nord.
5. Séance spéciale sur le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 :
 - Les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 ;
 - Élaboration du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb : conclusions préliminaires.
6. Réunion spéciale d'experts sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord ».
7. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales.
8. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord.
9. Questions statutaires :
 - Rapport sur les activités de la CEA ;
 - Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (mars 2016 - septembre 2017) ;
 - Présentation du projet de programme d'activités 2018-2019.
10. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*.
11. Examen et approbation des recommandations de la réunion spéciale d'experts.
12. Examen et adoption du rapport et des recommandations du CIE.
13. Date et lieu de la prochaine réunion du CIE.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la réunion.

Annexe IV

Liste des participants

États membres

Algérie

1. M^{me} Nawal Lammari
Sous-Directrice des financements des institutions internationales
Direction générale des relations économiques et financières extérieures
Ministère des finances
Alger (Algérie)
Email : Nawel.lammari@mf.gov.dz

2. M^{me} Hafida Khichane
Sous-Directrice des actions socioéconomiques de l'État
Ministère des finances
Alger (Algérie)
Email : hafida.khichane@mf.gov.dz

Égypte

3. M. Hazem Ismail Ibrahim Zaki
Conseiller du Ministre de la planification, du suivi et de la réforme administrative pour les relations internationales et Directeur du Bureau de la coopération internationale
Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative
Le Caire (Égypte)
Email : hazem.zaki@mop.gov.eg

4. M. Gamil Helmy Mohamed Abdul Wahed
Expert économique
Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative
Le Caire (Égypte)
Email : gamil.helmy@gmail.com

Maroc

5. M. Mohamed Yatim
Ministre du travail et de l'insertion professionnelle
Ministère du travail et de l'insertion professionnelle
Rabat (Maroc)

6. M. Mohamed Boutata
Secrétaire général
Ministère du travail et de l'insertion professionnelle
Rabat (Maroc)
Email : sgemploi2012@gmail.com

-
7. M. Mohamed Rherras
Directeur de la jeunesse, de l'enfance et des affaires féminines
Ministère de la jeunesse et des sports
Rabat (Maroc)
Email : rherras@gmail.com / rherras@mjs.gov.ma
8. M^{me} Amal Reghay
Directrice de l'emploi
Ministère du travail et de l'insertion professionnelle
Rabat (Maroc)
Email : regamal@hotmail.com
9. M. Abdellah Ben Mellouk
Directeur de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
Rabat (Maroc)
Email : benmellouk@maec.gov.ma
10. M^{me} Sara Cherki
Chef de service
Direction de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
Rabat (Maroc)
Email : s.cherki@maec.gov.ma
11. M. Jamal Boujendar
Chef de division
Ministère de l'agriculture
Rabat (Maroc)
Email : boujendarj@yahoo.fr
12. M^{me} Karima Rghoni
Chef de service-suivi des accords commerciaux
Ministère de l'industrie
Rabat (Maroc)
Email : karimarghoni@mcinet.gov.ma
13. M. Assouli Mohamed
Chef de division
Haut-Commissariat au Plan (HCP)
Rabat (Maroc)
Email : m.assouli@hcp.ma
14. M. Mustapha Ziroili
Chef de division
Haut-Commissariat au Plan (HCP)
Rabat (Maroc)
Email : m.ziroili@hcp.ma

15. M. Nadah Abdeslam

Chef de division

Haut-Commissariat au Plan (HCP)

Rabat (Maroc)

Email : a.nadah@hcp.ma

16. M. Kamal Menzou

Chef du Service de la coopération

Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification

Rabat (Maroc)

Email : kmenzou2017@gmail.com

17. M^{me} Ahlame Sghir

Ingénieur d'État, chargée de la coopération bilatérale et du partenariat

Service de la coopération

Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification

Rabat (Maroc)

Email : ahlame.sghir@gmail.com

18. M. Abdelilah Hojjaji

Chef de service

Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail

Rabat (Maroc)

Email : abdelilah.hojjaji@fppt.ma

19. M. Abdelali Kaoukabi

Chef de division de la communication

Secrétariat d'État chargé du développement durable

Rabat (Maroc)

Email : alikaoukabi@gmail.com

20. M. Tarik Benali

Ingénieur en chef, chargé du développement durable

Secrétariat d'État chargé du développement durable

Rabat (Maroc)

Email : tarben10@yahoo.fr

21. M. Najib Belmekki

Administrateur

Secrétariat d'État chargé du développement durable

Rabat (Maroc)

Email : belnajib@gmail.com

22. M. Abderrahim Mimi

Chef de service

Secrétariat d'État chargé de la formation professionnelle

Rabat (Maroc)

Email : abderrahim.mimi@gmail.com

-
23. M. Abdelkrim Achir
Chef du service des relations avec les institutions internationales
Ministère de l'économie et des finances
Rabat (Maroc)
Email : a.achir@tresor.finances.gov.ma
24. M. Abdelhamid Tebba
Fonctionnaire à la Direction du Trésor et des finances extérieures
Ministère de l'économie et des finances
Rabat (Maroc)
Email : a.tebba@tresor.finances.gov.ma
25. M^{me} Siham Souihel
Chargée des relations avec les institutions internationales
Direction du trésor et des finances extérieures
Ministère de l'économie et des finances
Rabat (Maroc)
Email : s.souihel@tresor.finances.gov.ma
26. M. Hassan Bakrim
Ingénieur statisticien
Observatoire national du développement humain (ONDH)
Email : bakrim.has@gmail.com
27. M. Issam Lotfi
Chercheur et chef de projets
Institut royal des études stratégiques (IRES)
Rabat (Maroc)
Email : lotfi@ires.ma / contact@ires.ma
28. M. Khaled Alaoui
Direction formation
Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
Rabat (Maroc)
Email : khalid.alaoui@fppt.ma
29. M. Driss Bettache
Directeur développement
Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
Rabat (Maroc)
Email : driss.bettache@fppt.ma
30. M. Khalid Essatte
Conseiller en communication
Cabinet du Ministre du travail et de l'insertion professionnelle
Rabat (Maroc)
Email : khaledsatte310@gmail.com
31. M. Mohamed Ayoub Hassoun
Directeur régional
ANAPEC
Rabat (Maroc)
Email : mahassoun11@gmail.com

32. M. Ibtissam Kaifouf
Chef de la Division de la coopération et des partenariats
Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique
Rabat (Maroc)
Email : kaifouf@mcinet.gov.ma

33. M. Hassan Agouzoul
Expert en économie verte
Conseil économique, social et environnemental
Rabat (Maroc)
Email : h1.agouzoul@gmail.com / h.agouzoul@ces.ma

34. M^{me} Widad Sebbahi
Ingénieur en chef
Direction générale des collectivités locales
Ministère de l'intérieur
Email : mohandis3creat@gmail.com

Mauritanie

35. M. Si Mohamed Ahmed Haddar
Premier Conseiller
Ambassade de Mauritanie auprès du Royaume du Maroc
Rabat (Maroc)

36. M. Sidi Mohamed Ould Zenvour
Directeur
Direction de la coordination de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)
Ministère de l'économie et des finances
Nouakchott (Mauritanie)
Email : zenvour@gmail.com / zenvour2005@yahoo.fr

37. M. Demba Alioune Sabar N'Diaye
Directeur adjoint de la Coordination de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)
Direction générale des politiques et stratégies de développement/Direction de la coordination de la SCAPP
Ministère de l'économie et des finances
Nouakchott (Mauritanie)
Email : dembaaliounesabar@gmail.com / demba_alioune@yahoo.fr

Soudan

38. M. Mirgani Glood
Directeur de l'intégration économique
Ministère des finances
Khartoum (Soudan)
Email : mgllood99@gmail.com

39. M. Jamal Mansour
Directeur général
Administration de la planification des politiques

Ministère de la sécurité et du développement social
Khartoum (Soudan)
Email : jamalnil1968@gmail.com

40. M. Kamaleldin Ismail
Directeur des statistiques démographiques et sociales
Bureau central de statistique
Khartoum (Soudan)
Email : kamaleldin_99@yahoo.com

Tunisie

41. M. Tarek Bouhlel
Conseiller des services publics chargé de la coopération avec la BAD et les organisations régionales
Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
Tunis (Tunisie)
Email : tarek.bouhlel@mdci.gov.tn

Experts

42. M^{me} Samira Nenni
Directrice générale de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)
Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
Alger (Algérie)
Email : samira.djaidar.ddp@gmail.com

43. M^{me} Amina Amirouche
Gérante
Eurl CEMRA (Accompagnement des entreprises étrangères dans leur développement en Algérie)
Alger (Algérie)
Email : eurl.cemra@hotmail.com / dg@cemra.dz

44. M. Youcef Amine Boulghalaghe
Eurl CEMRA/Conseils, études et mise en relation d'affaires (Accompagnement des entreprises étrangères dans leur développement en Algérie)
Alger (Algérie)
Email : aminebge@icloud.com

45. M^{me} Enas Zakareya Mohamed Abdallah
Directrice exécutive
Département des questions économiques
Centre d'information et d'appui aux décisions (IDSC)
Le Caire (Égypte)
Email : enabd@idsc.net.eg

46. M^{me} Amany Asfour
Présidente-fondatrice
Association des femmes d'affaires égyptiennes (EBWA)
Le Caire (Égypte)
Email : asfour2712@yahoo.com

47. M^{me} Nevine Naguib Elsayed Hegazy
Chef du Secteur des technologies de l'information
Agence centrale de la mobilisation du public et des statistiques (CAPMAS)
Le Caire (Égypte)
Email : nevinehegazy@hotmail.com - nevinehegazy@capmas.gov.eg

48. M. Mohammed Reda Bouayad
Chef de service des associations de la jeunesse
Ministère de la jeunesse et des sports
Rabat (Maroc)
Email : rbouayad@gmail.com

49. M. Oussama Loukili
Chef de projet
Ministère de la jeunesse et des sports/Banque mondiale
Rabat (Maroc)
Email : oussamaloukili@gmail.com

50. M. Aomar Ibourk
Expert consultant spécialiste des marchés du travail
Économie de l'éducation et développement
Université Cadi Ayyad Marrakech (UCAM)
Email : aomaribourk@gmail.com

51. M. Nabil Jedlane
Professeur d'économie et de finance internationale (HDR)
Responsable d'équipe de recherche « Économie et gestion des risques »
Responsable pédagogique du DCESS « Management et administration des affaires »
Université Abdelmalek Essaadi (UAE)
École nationale de commerce et de gestion de Tanger (ENCG)
Tanger (Maroc)
Email : nabil.jedlane@gmail.com

52. M. Karim Laraki
Eljaweb.com
Montréal (Canada)
Email : klaraki@gmail.com

53. M. Tayeb Ghazi
Économiste
OCP Policy Center
Rabat (Maroc)

54. M^{me} Jihane Lahbabi
Responsable partenariats et communication
Fondation marocaine de l'éducation pour l'emploi (EFE-Maroc)
Casablanca (Maroc)
Email : j.lahbabi@efemaroc.org

-
55. M. Mohamed Cheikh Sidi Lehib
Directeur de l'emploi
Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et des TIC
Nouakchott (Mauritanie)
Email : mdcheikh@yahoo.fr
56. M^{me} Aissata Lam
Présidente
Jeune Chambre de commerce de Mauritanie
Nouakchott (Mauritanie)
Email : aissatalam@gmail.com
57. M. Mohamed El Moctar Ahmed Sidi
Directeur général de l'Office national de la statistique
Nouakchott (Mauritanie)
Email : mmsbacar@gmail.com / dg@ons.mr
58. M. Hassan Musa Youssef
Consultant en population et développement social
Khartoum (Soudan)
Email : [hyousif52@gmail.com](mailto:hyoucif52@gmail.com)
59. M. Abdul-Rahman Sidahmed Zainelabdin
Secrétaire général adjoint
Secrétariat de l'association Sudanese Working Abroad (SSWA)
Khartoum (Soudan)
Email : zainbna@yahoo.com
60. M. Hassen El Adersa
Chef de bureau national d'emploi des cadres
Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant
Tunis (Tunisie)
Email : hassen.eladersa@gmail.com / eladersa.hassen@emploi.nat.tn
61. M. Fethi Touzri
Expert indépendant/consultant
Ancien Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports
Email : fethitouzry@gmail.com
62. M^{me} Imen Jaouadi
Maître assistant
Institut supérieur de commerce et de comptabilité de Bizerte (Université de Carthage)
Tunis (Tunisie)
Email : jaouadiimen@yahoo.fr
63. M^{me} Sara Garrido Nebril
Consultante
La Corogne (Espagne)
Email : saragn88@gmail.com

64. Pr. Mojubaolu Okome
Professeur de sciences politiques, études africaines et études des femmes
Leonard & Claire Tow Professor 2015/2016
Brooklyn College, CUNY
New York (États-Unis)
Email : mokome@brooklyn.cuny.edu / mojubaolu@gmail.com

Corps diplomatique

Ambassade d'Algérie

65. M. Abbes Belfatmi
Chef de mission adjoint
Rabat (Maroc)
Email : abelfatmi1979@gmail.com

Ambassade du Soudan

66. M. Eltayib Omer Hassan
Premier Secrétaire
Rabat (Maroc)
Email : tayiboo@yahoo.com

Ambassade d'Égypte

67. M^{me} Sara Taha
Première Secrétaire
Rabat (Maroc)
Email : tahasara2014@yahoo.com

Ambassade de Tunisie

68. M^{me} Lamia Daabouch
Conseillère chargée des affaires économiques
Rabat (Maroc)
Email : daabouchelamia@yahoo.fr

Ambassade de Djibouti

69. M. Ibrahim Bourhan
Chargé d'affaires
Rabat (Maroc)
Email : ibrahimbourhan@out-look.com

Ambassade d'Angola

70. M. Eduardo Neto Sanguave
Ministre conseiller et Chargé d'affaires
Rabat (Maroc)

Ambassade de Côte d'Ivoire

71. M. Tanoh Arnold Samou
Conseiller
Rabat (Maroc)

Ambassade du Congo

72. M. Wawa Bamialy
Ministre conseiller
Rabat (Maroc)
Email : missionrdcrabat5@gmail.com

Ambassade du Cameroun

73. M. Samuel R. Zang
Premier Secrétaire et Ministre plénipotentiaire
Rabat (Maroc)
Email : zang_sr@yahoo.fr

Ambassade de République centrafricaine

74. M. Kobo Konyinan Delalune
Conseiller économique
Rabat (Maroc)
Email : centrafriquemaghreb1@yahoo.fr / delkobo@yahoo.fr

Ambassade de Norvège

75. M. Ginni Wiik
Chef de mission adjoint
Rabat (Maroc)
Email : ginni.wiik@mfa.no

Ambassade du Gabon

76. M. Abdu Razzaq Guy Kambogo
Ambassadeur et Haut-Représentant
Rabat (Maroc)

77. M. Abenda Christophe
Conseiller chargé du protocole
Rabat (Maroc)

78. M. Jean Claude Bingangoye
Conseiller
Rabat (Maroc)
Email : bingagoyejc@yahoo.com

79. M. Francis Sala Ngouah Beaud
Conseiller en communication
Rabat (Maroc)
Email : ngouahbeaudjeanjacques@yahoo.fr

Ambassade d'Espagne

80. M. Isidro González Afonso
Conseiller
Rabat (Maroc)
Email : emb.rabat@maec.es

81. M. Jesús Guerrero Marín
Responsable de projets de coopération financière
Bureau technique de coopération au Maroc
Agence espagnole de coopération internationale au développement
Rabat (Maroc)
Email : jesus.guerrero@aecid.es

Ambassade de Guinée

82. M^{me} Cissé Nantenin Kanté
Deuxième Secrétaire chargée des affaires culturelles
Rabat (Maroc)

Ambassade du Ghana

83. S.E. M. Yakubu Stephen
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Rabat (Maroc)
Email : ghanaemb@menara.ma

84. M^{me} Emma Mensah
Ministre conseillère
Rabat (Maroc)
Email : ghanaemb@menara.ma

Ambassade de Gambie

85. S.E. M. Alasana S.T Jammeh
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Rabat (Maroc)
Email : amimosta12@gmail.com

Ambassade du Japon

86. M^{lle} Aya Ishii
Deuxième Secrétaire
Rabat (Maroc)
Email : aya.ishii@mofa.go.jp

Ambassade du Koweït

87. M. Ibrahim Alarfaj
Deuxième Secrétaire
Rabat (Maroc)

Ambassade du Qatar

88. M. Al Saeed Al-Qahtani
Troisième Secrétaire
Rabat (Maroc)
Email : rabat@mofa.gov.qa

Ambassade du Nigéria

89. M. Jamilu Abdullahi Ibrahim
Deuxième Secrétaire
Rabat (Maroc)
Email : elljameel@gmail.com

Ambassade de Turquie

90. M. Onder Duman
Conseiller commercial
Direction économique et commerciale
Rabat (Maroc)
Email : rabat@ekonomi.gov.tr

Ambassade du Sénégal

91. M. Diamane Diomé
Premier Conseiller et Chargé d'affaires
Rabat (Maroc)
Email : diamane.diome@diplomatie.gouv.sn

Ambassade du Vatican (Saint-Siège)

92. Rév. Marcel Mbaye Diouf
Chargé d'affaires a.i.
Rabat (Maroc)
Email : abbemarcel.diouf@gmail.com

Ambassade de Suisse

93. M^{me} Sibylle Obrist
Conseillère
Email : sibylle.obrist@eda.admin.ch

Communauté économique régionale**Union du Maghreb arabe (UMA)**

94. M. Taïeb Baccouche
Secrétaire général
Rabat (Maroc)

95. M. Réda El Merini
Directeur des affaires économiques
Rabat (Maroc)

96. M. Ikebrou Sedigh
Directeur du développement humain
Rabat (Maroc)
Email : ikabrou@hotmail.fr

97. M. Musbah Al Maghour
Directeur de la sécurité alimentaire
Rabat (Maroc)
Email : musbah.almaghour@gmail.com

98. M^{me} Fouzia Chakiri
Chef de Division de la Direction de la sécurité alimentaire
Rabat (Maroc)
Email : dg.chakiri@gmail.com

Organisations internationales et régionales

Association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC)

99. Pr. Adeyinka Orimalade

Secrétaire général

Tanger (Maroc)

100. M^{me} Liliane Badaoui

Chargée de l'administration et des finances

Tanger (Maroc)

Email : lilianebadaoui@aoapc.org

Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les pays du Maghreb

101. M. Mohamed Ali Deyahi

Directeur du Bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb

Alger (Algérie)

Email : ouldsidi@ilo.org

Centre de recherches, études, documentation et information sur la femme (CREDIF)

102. M^{me} Imen Zouaoui

Chef de service des études et recherches (CREDIF)

Tunis (Tunisie)

Email : directiongenerale@credif.org.tn / imenzouaoui@credif.org.tn

Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD)

103. M^{me} Mariette Nembot

Responsable de la formation et de la recherche

Tanger (Maroc)

Email : cafrad@cafrad.org / n_mariette@yahoo.fr

Centre de la femme arabe pour la formation et de recherche (CAWTAR)

104. M. Ahmed Abdennadher

Conseiller, consultant en population et développement

Tunis (Tunisie)

Email : cawtar@cawtar.org / finance@cawtar.org / ahmed.abdennadher@gmail.com

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)

105. M. Mamadou Kone

Expert

Rabat (Maroc)

Email : mkone@isesco.org.ma

Universités

Université d'Amiens

106. M. Nicolas Moumni

Professeur

Amiens (France)

Email : nicolas.moumni@u-picardie.fr / nmoumni@aol.com

Académie Hassan II des sciences et techniques

107. M. Nouredine El Aoufi
Membre résident
Rabat (Maroc)
Email : nouredine.elaoufi@gmail.com

Organisations patronales**Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)**

108. M^{me} Shéhérazade Bel Aiba Berrehouma
Directrice de la coopération multilatérale
Tunis (Tunisie)
Email : s.belaiiba@utica.org.tn

Conseil des femmes d'affaires arabes au Maroc

109. M^{me} Fatiha Otmane
Présidente
Rabat (Maroc)
Email : otfatiha09@hotmail.fr

Institutions financières**Bank Al Maghrib**

110. M. Said El Hamine
Responsable du service de la conjoncture sectorielle
Rabat (Maroc)
Email : s.elhamine@bkam.ma

111. M^{me} Wiam Talbi
Économiste
Rabat (Maroc)
Email : w.talbi@bkam.ma / talwiam@gmail.com

112. M^{lle} Achaymaa Beljebbar
Économiste
Rabat (Maroc)
Email : a.beljebbar@bkam.ma / beljebbar.achaymaa@gmail.com

Secteur privé

113. M. Yassine Tiyal
Représentant
Amal entreprise
Casablanca (Maroc)
Email : taib@aise.com

114. M. Belhaj Chaibi
Président de Tanger Recyclage Coopérative
Tanger (Maroc)
Email : tanger.recyclage17@gmail.com

Système des Nations Unies

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

115. M^{me} Teresa Botella
Directrice adjointe et Chef de mission
Rabat (Maroc)
Email: tbotella@iom.int

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

116. M^{me} Aïcha Benhsine
Chargée de Programme
Email : benhsine@unfpa.org

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

117. M. Mohamed Alaoui
Administrateur de programme
Email : m.alaoui@unesco.org

Médias

118. M. Yazid Ferhat
Rédacteur en chef
Maghreb Émergent
Alger (Algérie)
E-mail : y.ferhat@maghrebemergent.info / y.ferhat@maghrebemergent.com

119. M. Sabry Fayek Adel
Rédacteur et directeur
Middle East News Agency (MENA)
Le Caire (Égypte)
[Email : adelbensabry@yahoo.com](mailto:adelbensabry@yahoo.com)

120. M. Khalid Eltigani Ahmed Elnour
Rédacteur en chef
Elaph Newspaper
Khartoum (Soudan)
Email : khalidtigani@gmail.com

121. M^{me} Amira Jenzri
Journaliste
Agence Tunis Afrique Presse (TAP)
Tunis (Tunisie)
Email : jenzriamira@yahoo.fr

Secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Cabinet de la Secrétaire exécutive122. M^{me} Vera Songwe

Secrétaire exécutive

123. M^{me} Sandra Baffoe-Bonnie

Secrétaire et Conseillère juridique de la Commission

Email : sbaffoe-bonnie@uneca.org**Division des politiques macroéconomiques**

124. M. Khaled A. Hussein

Chef de la Section des prévisions

Division des politiques macroéconomiques

Email : hussain44@un.org**Division des initiatives spéciales**

125. M. Nassim Oulmane

Chef de la Section de l'administration des programmes

Email : oulmane@un.org**Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle**126. M^{me} Eskedar Nega

Chef de la Section de l'évaluation

Email : nega.uneca@un.org**Consultants**127. M^{me} Houda Mejri

Experte en genre et développement

Traductrice/éditrice

Tunis (Tunisie)

Email : houdamejri@ymail.com

128. M. Abdoul Kane

Consultant

Nouakchott (Mauritanie)

Email : abdoul_dado@yahoo.fr

129. M. Cheikh Sidi El Mokhtar Ould Sghair

Consultant/Réviseur

Tanger (Maroc)

Email : cheikhcmos@gmail.com**Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, Rabat**

Tél. : +212 537 71 78 29/71 56 13 - Télécopie : +212 537 71 27 02

E-mail : eca-sro-na@un.org / Site Web : www.uneca.org130. M^{me} Lilia Hachem Naas, Directrice

131. M. Omar Ismael Abdourahman, Économiste

132. M^{me} Amal Najah El Beshbishi, Économiste
133. M. Zoubir Benhammouche, Économiste
134. M. Salem Sebbar, Spécialiste de la gestion du savoir
135. M^{me} Marieme Bekaye, Économiste chargée du développement durable
136. M. Isidore Kahoui, Économiste-Statisticien
137. M. Aziz Jaid, Économiste
138. M^{me} Houda Filali-Ansary, Chargée de la communication
139. M. Ibrahim Ayoub, Chargé de l'administration et des finances
140. M. Mohammed Mosseddek, Assistant de recherche principal
141. M. Aouatif El Arroud, Assistante financière
142. M. Lahcen Hmade, Assistant administratif
143. M^{me} Naima Sahraoui, Assistante de direction
144. M^{me} Amal El Korchi, Assistante des achats
145. M^{me} Hind Jabir, Assistante des TIC
146. M^{me} Samira Ezzine, Assistante
147. M^{me} Fouzia Qaddour Assou, Assistante
148. M. Rachid Ramdane, Chauffeur
149. M. Elhassan Mrani Alaoui, Chauffeur
150. M. Driss Cherrabi, Service reproduction

Annexe V

Motion de remerciement

رسالة شكر وامتنان مرفوعة إلى حضرة صاحب الجلالة الملك محمد السادس

نحن المشاركون في أعمال الاجتماع الثاني والثلاثين للجنة الخبراء الحكومية الدولية لمكتب شمال أفريقيا التابع للجنة الأمم المتحدة الاقتصادية لأفريقيا، المنعقد بالرباط، في الفترة ما بين 3 و6 أكتوبر/تشرين الأول 2017، وعلى إثر انتهاء أعمال هذا الاجتماع، نرفع إلى مقامكم العالي أحر عبارات الشكر والامتنان على الحفاوة التي أحاطتنا بها المملكة المغربية خلال هذا اللقاء المبارك.

وبشرفنا أن ننهي إلى علم جلالتم أن هذا الاجتماع

ناقش الوضع الاقتصادي والاجتماعي والبيئي الذي ساد في المنطقة خلال سنة 2016، من خلال تقديم الموجز دون-الإقليمي لشمال إفريقيا. كما تناول حصيلة إنجاز برنامج عمل المكتب منذ مارس/آذار 2016 إلى غاية سبتمبر/أيلول 2017 والأجندات الإقليمية والدولية وغيرها من المبادرات الخاصة وعرض برنامج عمل المكتب لفترة السنتين 2018-2019. تطرقت كذلك الدورة الثانية والثلاثين لهذه السنة من خلال اجتماع الخبراء المخصص إلى موضوع: "تشغيل الشباب والتنمية المستدامة في شمال أفريقيا". وقد أبرز الاجتماع تحديات هامة حول إشكالية البطالة خاصة عند الشباب والفتيات. كما أصدر توصيات عملية ترمي إلى التصدي إلى كافة التحديات داخل المنطقة وتشجيع النمو المدر للمزيد من فرص العمل والازدهار الاقتصادي والاجتماعي، والحد من جميع أشكال الميز والتفاوت، والتقليص من وقع الصدمات الخارجية، والتكيف مع مقتضيات التكامل الإقليمي ومتغيراته.

وإذ نعبر لجلالتم عن شكرنا وامتناننا على العناية الفائقة التي أحاطتنا بها الحكومة المغربية والتي ما فتئت تشمل بها مكتب شمال أفريقيا التابع للجنة الأمم المتحدة الاقتصادية لأفريقيا، فإننا ندعو الله عز وجل أن يحفظكم ويرعاكم ويسدد خطاكم ويجعلكم ذخرا لبلدكم المضيف ونسأله تعالى أن يشملكم بمزيد من التقدم والازدهار تحت رعاية جلالتم السامية. والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته.

الرباط في 6 أكتوبر/تشرين الأول 2017